Zeitschrift: Éducateur et bulletin corporatif : organe hebdomadaire de la Société Pédagogique de la Suisse Romande

Herausgeber: Société Pédagogique de la Suisse Romande

Band: 110 (1974)

Heft: 22

Heft

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Mehr erfahren

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. En savoir plus

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. Find out more

Download PDF: 15.07.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, https://www.e-periodica.ch

22

Montreux, le 28 juin 1974

1172

éducateur

Organe hebdomadaire
de la Société pédagogique
de la Suisse romande

et bulletin corporatif

Photo Doris Vogt

Bonnes vacances

GGK

PHILIPS Sound and Vision

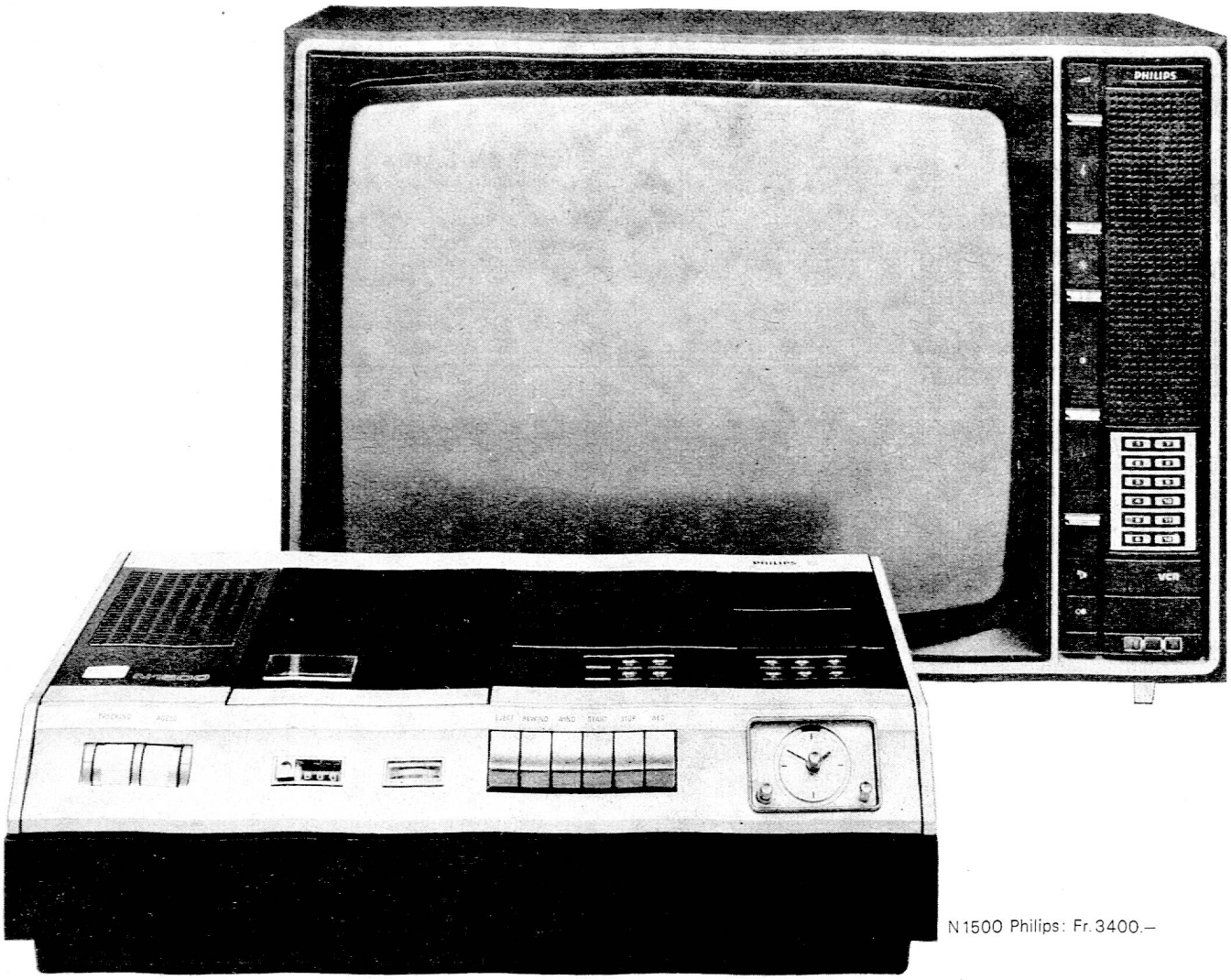

N 1500 Philips: Fr. 3400.–

Ceci pour vous permettre d'enregistrer un documentaire lorsque vous donnez un cours de mathématiques. Vous pouvez même, en attendant, suivre une émission-débat sur les perspectives de la prospective.

Certains vont même jusqu'à s'offrir un enregistreur à cassette vidéo pour ne pas rater le match. Sans pour autant rater le western. Et vice-versa! C'est un point de vue, mais après tout, pourquoi pas?

Mais il va de soi qu'au départ, l'enregistrement sur cassette vidéo a été mis au point pour faciliter l'enseignement audio-visuel. Un domaine où l'enregistreur à cassette vidéo Philips devient, non pas un ersatz ou un coûteux extra, mais l'auxiliaire du professeur, le bras droit du conférencier, le répétiteur de l'élève, le complément du cours télévisé.

L'appareil? Un bloc de réception TV avec entrée pour l'antenne ainsi qu'un sélecteur de programme qui permettent de capter l'émission désirée, laquelle est enregistrée — son et images — sur cassette vidéo. En noir et blanc ou en couleur. Téléviseur éteint ou en service. En regardant l'émission en cours d'enregistrement ou même un tout autre programme. Que vous soyez à la maison ou ailleurs. Car l'enregistreur fonctionne même en votre absence: il vous suffit de préprogrammer la minuterie pour synchroniser son temps d'enregistrement, l'heure et la durée de l'émission considérée.

Voilà pour le travail de mémorisation audio-visuelle. Mais l'enregistreur à cassette vidéo va beaucoup plus loin: il stimule le génie inventif, l'initiative, l'esprit d'équipe. Tout simplement parce qu'il peut être couplé à une caméra de télévision (évidemment chère, mais néanmoins abordable en noir et blanc). Une caméra si compacte, si docile et si maniable qu'on peut la confier à tout élève, stagiaire ou étudiant. Et contrairement aux caméras ordinaires où l'erreur ne pardonne pas, cette caméra autorise tous les faux pas. La cassette vidéo fonctionne comme une cassette à bande magnétique.

Instrument de participation, de culture et de savoir-vivre, l'enregistreur à cassette vidéo Philips a bien d'autres cordes à son arc. Une brochure d'information détaillée a été rédigée à votre intention: elle est à votre disposition. Demandez-la. Philips SA (1196 Gland, Tél. 022/64 21 21) vous l'enverra.

PHILIPS

Sommaire

COMITÉ CENTRAL

Assemblée ordinaire des délégués 497
Comité central romand 499
Informations CMOPE 500

VAUD

Changement de rédacteur 501
Gary Jaccard 501

GENÈVE

Séances de délégations 501
Et après la scolarité obligatoire 503
Brèves nouvelles 503

NEUCHÂTEL

Comité central 503

JURA

Au comité SPJ 504
Pléthore ou pas pléthore ? 505
Appel aux maîtres primaires de 8e et 9e années 506

FRIBOURG

Encore le passage de l'enseignement primaire au secondaire 506
Le corps enseignant fribourgeois et sa caisse-maladie 507
Pépinière en vue de la relève enseignante 507

DIVERS

En Suisse romande, au cinéma 508
Service de placements SPR 508
Communiqué de la CROCES 509
Rencontres « Ecole et Cinéma » 1974 509
Bibliothèque pédagogique Nathan 509

éducateur

Rédacteurs responsables :
Bulletin corporatif (numéros pairs) : François BOURQUIN, case postale 445, 2001 Neuchâtel.

Educateur (numéros impairs) : Jean-Claude BADOUX, En Collonges, 1093 La Conversion-sur-Lutry.

Administration, abonnements et annonces : IMPRIMERIE CORBAZ S.A., 1820 Montreux, av. des Planches 22, tél. (021) 62 47 62. Chèques postaux 18 - 3 79.

Prix de l'abonnement annuel :
Suisse Fr. 26.— ; **étranger** Fr. 35.—

Comité central

Assemblée ordinaire des délégués SPR

Convoquée le samedi 8 juin 1974 à Lausanne, cette assemblée revêt une importance considérable puisqu'elle doit adopter le projet de statuts élaboré par la commission ad hoc. D'autres problèmes, statutaires ou non, retiendront encore l'attention des délégués présents. Ils seront traités au début de ce compte rendu.

C'est notre collègue Maurice Barraud, SPJ, nouveau président de l'assemblée qui ouvrira les feux en saluant notamment la présence de la commission des statuts, en particulier de son président Louis Barbey ainsi que celle du nouveau président de la SPV, Alain Kunzi.

Exercice financier 1973-74

Les comptes de l'exercice 1973 ayant paru dans l'« Educateur » N° 17/74, il appartient à notre collègue-trésorier André Rochat de les commenter et de donner quelques brèves explications aux demandes de renseignements présentées.

Il relève d'abord que les résultats de l'exercice sont conformes aux prévisions. Le compte SPR boucle avec un bénéfice de quelque 3000 francs alors que le fonds « Activités pédagogiques » régulièrement alimenté par une cotisation de 5 francs tourne normalement. Quant au fonds du Congrès, notre caissier précise que sa diminution est logique vu l'énorme travail accompli par la commission chargée de la rédaction du rapport. Sa liquidation logique interviendra après le Congrès 74, comme d'habitude. Le bilan général des comptes SPR est donc positif.

Le déficit présumé du compte « Educateur » se vérifie et s'explique par une augmentation sérieuse des frais d'impression et de clichés alors que les recettes publicitaires sont en régression. L'augmentation du prix de l'abonnement votée par la dernière assemblée des délégués correspond donc à une nécessité.

Enfin, André Rochat rend attentive l'assemblée sur l'excellente gestion de la Guilde de documentation.

L'assemblée adopte l'ensemble de ces rapports donnant ainsi décharge au comité central et remerciements à notre caissier.

Affiliation à un groupe plus vaste

Le président SPR, Jean-Jacques Maspéro, tient tout d'abord à relever quelques points d'histoire pour situer le débat :

— il y a quatre ans, la commission dite des « Structures » déposait un rapport proposant entre autre l'entrée de la SPR à l'Union syndicale suisse ;

— l'assemblée des délégués de l'époque avait estimé que cette proposition ne pouvait être prise en considération dans l'immédiat tout en admettant que ce problème pourrait être rediscuté si la situation le demandait ;

— à la suite de nombreuses discussions au comité central et d'une proposition acceptée par la dernière assemblée des délégués, le problème se devait d'être repris ;

— toutefois vu le délai très court laissé au CC, vu aussi la complexité d'une telle étude et vu enfin les divergences d'opinions qui se sont manifestées dans les récents débats, le comité central propose à l'assemblée de nommer une commission pour étudier l'ensemble du problème.

L'assemblée des délégués, après quelques modifications mineures du projet de mandat présenté, accepte la création de cette commission. Nous publions ci-dessous ce mandat.

Mandat

Considérant :

— *La demande d'étude du problème de l'affiliation éventuelle de la SPR à une centrale syndicale, demande votée par l'AD du 1er décembre 1973.*

— *Les désirs exprimés par les responsables de plusieurs sections au cours de différentes réunions, notamment celles du comité central.*

— *La situation particulière de nombreux collègues adhérant individuellement à un syndicat.*

L'assemblée des délégués mandate une commission formée de deux délégués de chaque section pour étudier les points suivants :

1. La SPR, dans ses structures actuelles, fonctionne-t-elle comme un syndicat ?

2. Analyse des aspirations des membres au niveau individuel. (Sondages d'opinion.)

3. Analyse des avantages et des inconvénients d'une orientation syndicale.

4. Quelle orientation syndicale la SPR est-elle en mesure d'envisager ? (La SPR, syndicat autonome ou affilié.)

— Les diverses tendances qui s'expriment au sein de la SPR permettent-elles une option syndicale ?

La commission se constituera elle-mê-

me, elle déposera son rapport au CC/SPR, pour préavis, en mai 1975.

Statuts SPR

INTRODUCTION

Jean-Jacques Maspéro dans sa brève introduction tient tout d'abord à remercier très vivement la commission Barbey de son excellent travail. Il relèvera ensuite les éléments essentiels de ce nouveau texte :

— suppression du canton Vorort ;
— élargissement du comité central par les présidents des sociétés affiliées ;
— dispositions permettant l'engagement d'un secrétaire général dès que les finances de notre société le permettront.

Il insiste d'ailleurs sur ce dernier point en fonction des responsabilités qui incombent maintenant comme à l'avenir à la Société pédagogique romande.

Louis Barbey, président de la commission de rédaction rappellera quant à lui les origines du mandat qui lui a été confié. Par quelques mots précis, il évoque les caractéristiques essentielles du travail accompli à savoir adapter les nouveaux statuts aux nouvelles structures de la SPR. Il précisera aussi que l'élément nouveau fondamental réside dans la mise en forme juridique des possibilités d'engager un secrétaire général.

Enfin, il dira sa satisfaction d'avoir mené à bien une telle expérience corporative et exprimera ses remerciements à ses collègues de la commission et au comité central. Conscient des imperfections de tout projet de cette nature, il s'en remettra à l'assemblée pour toute décision.

DISCUSSION

Afin de ne pas alourdir ce compte rendu, les lecteurs soucieux de précision sont priés de se reporter au texte paru dans l'« Educateur » N° 12, p. 241 à 244, la teneur des articles n'étant pas reprise dans ce numéro. De plus, il m'est impossible de citer tous les arguments développés par les délégués ou sections souhaitant introduire des amendements au projet de la commission. Seuls les traits essentiels de l'argumentation des principales propositions d'amendements seront repris ici.

Article 60.3.a)b)

Cet article contient les dispositions permettant une entrée en vigueur différée du secrétaire général. L'assemblée décide de le traiter en priorité vu la proposition de suppression faite par la SPV et vu aussi qu'il influence directement bon nombre d'autres articles du projet.

Le président de la SPV qui s'exprime au nom de toute sa délégation et en vertu d'un mandat impératif du Congrès SPV demande la suppression de cet article ainsi que de toutes les allusions faites dans les autres articles à propos du secrétaire général. La SPV estime en effet que l'échéance où l'on pourra engager un secrétaire général est encore trop lointaine pour que de telles dispositions puissent déjà être prévues. D'autre part aucun mandat précis ne figure dans les textes et l'on imagine mal les compétences et limites de ce poste. Il est bien clair que la SPV ne s'oppose pas au principe de la création du poste ; elle estime toutefois que les dispositions transitoires du projet comme d'ailleurs les articles mentionnant ce poste sont prématurés.

Une longue discussion s'engage face à cette proposition d'amendement dont les principaux arguments sont les suivants :

— Accepter l'amendement SPV suppose que l'on se repenchera d'ici quelques mois ou quelques années sur la rédaction de nouveaux statuts. Le temps étant de l'argent...
— Le cahier des charges du secrétaire général ne doit pas faire partie des statuts. Un document, ratifié par l'AD, sera ultérieurement rédigé.
— La nécessité, vu le volume de travail, de créer un tel poste fait que l'échéance n'est pas si lointaine...
— Le 6 novembre 1971, l'assemblée des délégués réunie à Yverdon acceptait le principe du secrétaire général. Va-t-on être cohérent ou non ?

Finalement, au vote, la proposition d'amendement de la SPV est repoussée par 35 non contre 26 oui. L'article incriminé subsiste donc ainsi que toutes les allusions au secrétaire général contenues dans les autres articles.

La discussion article par article avec approbation de chaque chapitre constituera la procédure suivie dès ce moment du débat. Seuls les articles ayant donné lieu à une votation seront repris dans cette relation. Par mesure de simplification mentionnons dès maintenant que tous les amendements proposés le seront par la SPV. Un bel exemple d'intérêt pour les structures de notre association faîtière.

Article 10 i)

Le mot secrétariat est remplacé par le mot de **secrétaire. Amendement accepté par 39 oui contre 13 non.**

Article 14.2

Il a trait à la composition de l'assemblée des délégués. La commission propose une représentation de base de 5 délégués au lieu de 3 et cela pour chaque section. Une telle innovation favorise naturellement les petites sections. La SPV s'y oppose pour des raisons évidentes. **L'amendement ramenant la délégation de base à trois délégués est accepté par 32 oui contre 30 non.**

Article 14.3 (en liaison avec l'article 28)

La SPV estime que le président d'une association cantonale doit avoir le droit de vote à l'assemblée des délégués. Or, sa participation au comité central (exécutif) avec voix délibérative entraîne un conflit de compétence et l'empêche de voter au législatif qu'est notre AD.

Le comité central, qui estime que l'engagement des présidents de section est indispensable, n'est pas de cet avis.

Cet amendement est refusé par 33 non contre 27 oui. Par conséquent, les articles 14 et 28 du projet ne sont pas modifiés.

Article 15

La dernière phrase de cet article « Le mandat est renouvelable » est inutile, donc à supprimer. **Amendement accepté sans opposition.**

Article 27.1

Les attributions de l'assemblée des délégués sont complétées par une lettre h) ainsi rédigée : « création de tout poste administratif ». **Amendement accepté sans opposition.**

Article 41.1

Il s'agit ici de la fréquence des congrès et de la responsabilité de leur organisation. La SPV souhaiterait que les congrès aient lieu, dans la règle, tous les quatre ans et qu'ils soient placés d'abord sous la responsabilité du CC. Le projet prévoit un congrès tous les deux ans, organisé par les sociétés affiliées en collaboration avec le CC. La périodicité ici proposée correspond en fait aux vœux exprimés par ceux qui avaient répondu à l'enquête lancée il y a deux ans par la commission du congrès. Pour la SPV, la faculté qu'a l'assemblée des délégués de réunir un congrès extraordinaire suffit (article 41.2).

Au vote, **l'amendement est accepté par 40 oui contre 13 non en ce qui concerne la périodicité et par 27 oui contre 23 non en ce qui concerne la responsabilité première du comité central.** L'article 41.1 devient donc : « La SPR se réunit tous les quatre ans en congrès organisé par le comité central en collaboration avec les sociétés affiliées ».

Article 52

Il a trait au placement des capitaux. On propose ici de supprimer l'allusion faite à la nécessité de requérir l'appro-

bation de l'assemblée des délégués. En effet, le placement doit souvent se faire rapidement. Il doit rester de la compétence de l'exécutif, comprenez du comité central. De toute façon, l'AD approuve budget et comptes, donc peut parfaitement intervenir à ce niveau. **Cet amendement est accepté sans opposition.** L'article 52 devient donc : « Le placement des capitaux de la SPR est de la compétence du comité central ».

Article 57

Il concerne la dissolution de la SPR. Proposition est faite de supprimer toute compétence de proposition dans ce domaine au comité central. **Amendement accepté par 31 oui contre 13 non.** L'article 57 devient donc : « La dissolution de la SPR peut être demandée par trois sociétés affiliées au moins ou par le tiers des délégués ».

Article 58.3

Même objet que l'article précédent, mais au niveau de la procédure. Les 50 % de participation requis pour la dissolution par un vote par correspondance paraissent illusoires. **L'amendement demandant la suppression de cette norme est accepté par 34 oui contre 11 non.** L'article 58.3 devient alors : « Les décisions seront prises à la majorité des deux tiers des votants ».

Article 59

Il concerne la liquidation des fonds et archives de la société. Il est jugé trop compliqué et la rédaction suivante est proposée : « En cas de dissolution de la SPR, la dernière assemblée des délégués prendra toutes les dispositions utiles, en particulier en ce qui concerne les archives et les fonds ». **Amendement accepté sans opposition.**

Après une suspension de séance demandée par la délégation SPV, en raison du mandat impératif reçu et de la décision prise par l'assemblée concernant l'article 60.3 a) et b), **le projet de statuts amendé comme décrit plus haut est accepté par 55 oui sans opposition. Il en va de même de la date d'entrée en vigueur fixée au 1er novembre 1974.**

Relevons encore que la délégation SPV a voté l'ensemble de ces statuts sous réserve de l'approbation de son congrès extraordinaire qui sera convoqué cet automne.

Ainsi donc, la Société pédagogique romande s'est donné de nouveaux statuts.

Le mandat de la commission qui devra encore rédiger et présenter à l'AD certains règlements particuliers est reconduit par acclamations.

Il est plus de 18 heures 30 quand le président de l'assemblée peut lever la séance. *F. B.*

Comité central romand

Séance du 15 juin 1974

La dernière séance de l'année scolaire est présidée comme de coutume par le président SPR, Jean-Jacques Maspéro. Elle se réunit dans la campagne lausannoise et pour la journée durant.

Langue II

Consultation

La consultation organisée dans les colonnes de l'« Educateur » N° 16/74 donne en général des résultats favorables à l'introduction de l'allemand.

Rapport de la commission Basset

Il appartient au comité central d'étudier ce texte d'une indiscutable importance. Nous relèverons ici les points essentiels.

Expérimentation ou introduction progressive ?

L'exécutif SPR constate une fois de plus que la décision d'introduire l'allemand dans les classes primaires est irréversible, même politique. Il s'agit donc de bien préciser que seules les **méthodes sont expérimentales.** L'allemand fait son apparition dans les classes primaires et il n'en disparaîtra plus jamais.

Objectifs et méthodes

Toute discipline coordonnée doit l'être par des objectifs communs à tous ceux qui se sont chargés de l'enseigner. Dans ce cas, les objectifs ne paraissent pas très clairement tracés. Comme il n'y a pas encore de méthode imposée et qu'il n'y en aura probablement jamais, il convient donc d'insister sur une définition claire des buts à atteindre comme l'ont fait nos collègues suisses-allemands placés devant le même problème.

Des minutes ajoutées à d'autres minutes

La commission recommande que soit enseigné l'allemand à raison de cinq fois 20 minutes par semaine. Le comité central estime en conséquence que les horaires des degrés concernés doivent être remaniés pour permettre une insertion harmonieuse de cette nouvelle discipline.

L'allemand en primaire ne doit pas être sélectif

Le CC/SPR tient à réaffirmer sa position dans ce domaine. L'allemand ne doit donc pas constituer une nouvelle discipline de sélection pour le passage de primaire en secondaire.

Recommandations diverses

Le comité SPR souhaite encore voir apparaître quelques points dans les recommandations de la commission :

— la suppression de toute date quant à l'introduction généralisée ;
— la mise en place d'un dispositif permettant le recyclage du corps enseignant dans des conditions harmonieuses tant quant à la durée que quant aux effectifs ;
— il est évident que les associations cantonales participeront à la mise en application sur le plan local.

CIRCE II, mathématique

Le projet de programme de la sous-commission mathématique de CIRCE II sera disponible à fin juin. La consultation pour les textes de CIRCE II se fera par le canal habituel de l'« Educateur ». Le délai de consultation sera vraisemblablement fixé à novembre 1974.

Conférence des présidents d'associations

La présidence et le secrétariat de la Conférence romande des présidents d'associations d'enseignants étaient assurés par la SPR. Dès le 1er juillet 1974, l'équipe à la tête du CARESP (organe faîtier romand de nos collègues secondaires) reprendra cette tâche.

Organisation du comité central SPR

En application des décisions votées par la dernière assemblée des délégués (voir pages précédentes), les sections cantonales sont priées de désigner deux représentants de leur canton pour siéger au comité central SPR. Rappelons que les présidents des sections cantonales siègent de droit à l'exécutif romand. Présidents et délégués doivent être connus du bureau SPR au **28 septembre 1974.**

Coordination suisse, coordination romande

Certains faits inquiètent le comité central qui constate, notamment après la votation négative sur les articles 27 et 27 bis de la Constitution, une certaine recrudescence du « cantonalisme ». Vu l'ampleur et l'importance du sujet, le CC/SPR le portera à l'ordre du jour de sa prochaine séance pour étude plus approfondie. *F. B.*

Informations CMOPE

Une nombreuse délégation de la CMOPE à la Conférence annuelle de l'OIT

Onze représentants de la CMOPE assistent aux travaux de la 59e session de la Conférence annuelle de l'Organisation internationale du travail (OIT) à Genève du 5 au 25 juin.

La délégation comprend : MM. Jean Daubard et André Drubay, secrétaires généraux de la Fédération internationale des Associations d'instituteurs et de la Fédération internationale des professeurs de l'enseignement secondaire officiel respectivement ; des cadres supérieurs de l'Association of Teachers in Technical Institutions d'Angleterre (M. W. Kendall), de la Japan Teachers'Union (M. M. Kuramochi), du Syndicat national des instituteurs de France (M. R. Labes), de la Société pédagogique de la Suisse romande (M. J.-J. Maspéro, Mlle Y. Rial et M. A. Rochat) ; ainsi que le secrétaire général de la CMOPE, M. John M. Thompson et les consultants spéciaux Jean-Paul Savary et Kléber Viélot.

La Confédération est particulièrement intéressée aux questions à l'ordre du jour ci-après relatives à : l'application des conventions et recommandations ; au congé-éducation payé, aux travailleurs migrants, la mise en valeur des ressources humaines — orientation et formation professionnelles. Grâce aux nombreux membres de sa délégation, la CMOPE pourra participer pleinement à toutes les séances consacrées à ces questions. M. Thompson prendra aussi la parole lors de la discussion du rapport du secrétaire général de l'OIT.

La Conférence se propose de discuter également une convention et recommandation concernant les droits des travailleurs au congé-éducation payé ; un instrument traitant des problèmes d'éducation et autres relatifs aux travailleurs migrants ; une Recommandation revisée sur l'orientation professionnelle (1949) ; une Recommandation sur la formation agricole (1956) ; une Recommandation concernant la formation professionnelle (1962) ; ainsi que les moyens visant à l'application des Conventions et Recommandations de l'OIT à propos desquelles la participation de la JTU — dont la lutte actuelle avec le Gouvernement est due en partie à l'interprétation de deux Conventions de l'OIT — revêt une importance particulière.

La CMOPE participe à la Rencontre syndicale internationale des enseignants

A l'issue d'une réunion qui s'est déroulée à Morges sur le programme de la CMOPE en matière d'éducation ouvrière, le président Niamkey Adiko, le secrétaire général, John M. Thompson et Thomas Rehula, consultant spécial ont participé à la conférence vonvoquée à Paris du 27 février au 1er mars par le Comité international de coopération syndicale en vue d'examiner le thème : « Les problèmes posés aux syndicats enseignants par la formation initiale et permanente des travailleurs ». Cette conférence a rassemblé 28 organisations syndicales et professionnelles de 20 pays ainsi que des organisations internationales, y compris la Fédération internationale syndicale de l'enseignement (FISE) ; la CMOPE et ses fédérations constituantes : la Fédération internationale des professeurs de l'enseignement secondaire officiel (FIPESO) et la Fédération internationale des associations d'instituteurs (FIAI).

Au cours de la réunion, la CMOPE et la FISE ont décidé de se rencontrer en juin prochain pour discuter entre autres, la question relative à l'élaboration d'un document conjoint devant être présenté à l'Unesco à l'occasion de la Conférence internationale de l'Education en 1975, qui étudiera le thème « Evolution du rôle des maîtres et incidences de cette évolution sur la formation professionnelle préalable et en cours d'emploi ». Par suite des entretiens que M. Adiko et M. Thompson ont eu avec les représentants du Syndicat des enseignants d'Egypte et de la Fédération des syndicats d'enseignants arabes, ils ont été invités à se rendre en Egypte en mai prochain. Les représentants de la CMOPE ont rencontré de nouveau à Paris, Mme Tamara Yanouchovskaja, présidente du Syndicat de l'enseignement et de la science de l'URSS, qui avait représenté son organisation à l'Assemblée des délégués de la CMOPE en 1973. Enfin, un important contact a été établi avec la Confédération des éducateurs américains (CEA).

Les délégués de la Conférence de Paris ont reconnu que la formation initiale et permanente des travailleurs est « devenue une préoccupation constante et importante des syndicats enseignants » et qu'ils doivent « en collaboration avec les syndicats des travailleurs concernés, intervenir dans l'évaluation des besoins de formation, la mise en place des cours, stage et autres activités, le contrôle de la gestion de l'administration et du fonctionnement pédagogique de ces activités ». Les délégués ont également émis le vœu que les travailleurs bénéficient de facilités pendant leur temps de travail et de rénumérations adéquates pendant les stages de formation, qui doivent atteindre trois objectifs indissociables : « élever la qualification professionnelle de l'ensemble des travailleurs à tous les niveaux, développer la culture de tous les peuples, leur permettre d'assurer pleinement leurs responsabilités de citoyens ». Il convient également de souligner que la rencontre a refuté l'idée « selon laquelle l'éducation permanente pourrait être développée au détriment de la durée et du niveau de la formation initiale sous prétexte d'une meilleure utilisation des crédits d'éducation. La formation permanente des travailleurs peut permettre de corriger les insuffisances de scolarité initiale des adultes... mais, elle ne doit pas se limiter à cet aspect ». Enfin les délégués ont convenu que les organisations d'enseignants « ont le droit et le devoir d'intervenir dans la définition d'une politique de formation initiale et permanente ». En outre, ils ont affirmé « l'intérêt de nouvelles initiatives en vue de réaliser l'unité la plus large des problèmes de la profession enseignante ».

Les conclusions adoptées sont tout à fait dans la ligne des idées préconisées par la CMOPE qui met actuellement sur pied un programme d'éducation ouvrière et qui s'efforce de promouvoir la coopération entre les quatre principales organisations d'enseignants. Ainsi que l'a déclaré M. Adiko dans son exposé à la réunion, cinq assemblées de la CMOPE, au moins, ont adopté des résolutions sur les différents aspects de la formation initiale et permanente des travailleurs. M. Adiko a également souligné que « si les organisations d'enseignants partagent cette responsabilité avec d'autres secteurs de la société en vue de promouvoir la préparation du personnel enseignant et d'assurer la formation en cours d'emploi, elles ont une tâche particulière à remplir en raison de leur préoccupation relative au développement de l'individu et en raison aussi de leur compétence professionnelle ».

INSTITUTRICE

(21 ans) cherche travail avec déficients, ou place dans jardin d'enfants, région lausannoise.
Ecrire sous chiffre : **22-471 932 à Publicitas, 1401 Yverdon**

Vaud

Changement de rédacteur

La chronique vaudoise change de rédacteur. Après des années passées à relater les grands et petits événements de la SPV, Jean Flück quitte le comité cantonal et par conséquent sa charge de bulletinier.

Qu'il me soit permis ici de le remercier de sa collaboration efficace, de sa courtoisie et de sa compréhension pour un rédacteur romand confronté aux éternels problèmes de délais et de matière.

J'en profite aussi pour souhaiter une cordiale bienvenue à son successeur, Mme Josée Kammermann, qui œuvrera dorénavant parmi l'équipe du Bulletin corporatif. Il convient bien sûr de lui adresser dès aujourd'hui tous les articles destinés à la chronique vaudoise.

Le rédacteur romand :
F. Bourquin.

Gary Jaccard 1937-1974

Instituteur, membre actif SPV, Section de Cossonay

En témoignage d'amitié et de reconnaissance à notre collègue Gary Jaccard, instituteur à Senarclens, décédé le 4 juin, à l'âge de 37 ans à la suite d'une grave maladie, nous publions quelques extraits des paroles prononcées, lors de la cérémonie funèbre, par M. Hermann Rochat, inspecteur.

Désigné à titre provisoire le 2 novembre 1959, nommé en avril 1961, Gary Jaccard a connu un début de carrière difficile dans cette classe où se coudoyaient des enfants de 6 à 15 ans. Mais, très vite, il a su dominer la situation et imposer sa personnalité attachante, non seulement à ses élèves, mais à la population entière de Senarclens. Il enseigna ainsi 10 ans dans une classe à 3 degrés, puis 4 ans dans le cadre du groupement de Cossonay, jusqu'à ce que la maladie le contraigne à abandonner sa classe.

Lors de ma dernière visite, à la fin de l'été passé, je l'ai vu fatigué, les traits tirés, l'expression un peu triste. Je lui ai dit : « Mais reposez-vous donc, lâchez votre travail pendant quelque temps, soignez-vous ! » Et il m'a répondu en me montrant ses élèves : « Mon meilleur remède, c'est eux ! Quand je les retrouve le matin, je ne pense plus à mes petites misères et ça repart ! »

C'était ça, Gary Jaccard, un pédagogue merveilleux, à tel point dévoué à sa tâche, à ses élèves qu'il en oubliait la gravité de son mal.

Je me rappelle avec émotion ces moments d'inspection où il me suivait pas à pas dans les couloirs, nerveux, inquiet, répétant mes questions, encourageant du geste l'élève interrogé, rayonnant de bonheur quand la réponse arrivait juste, toujours prêt à voler au secours de celui qui se trompait, qui avait oublié. Il les adorait ses élèves et ses élèves le lui rendaient bien.

Gary Jaccard n'avait pas besoin de l'inspecteur et l'inspecteur venait le voir néanmoins pour le plaisir de lui dire simplement : « Merci de ce que vous donnez à vos élèves, à ce village, à ce groupement, à vos collègues, aux stagiaires qui apprennent dans votre classe à aimer notre métier. »

Rédactrice de la rubrique vaudoise : Mme Josée KAMMERMANN
Route de Vevey 35, 1009 PULLY. Téléphone (021) 28 54 65

Genève

Séances des délégations

Durant le printemps 1974, les séances des délégations ont eu lieu au rythme habituel d'une séance par mois. A la veille des vacances et avec le recul nécessaire permettant de juger de leur importance, nous citerons quelques points :

1. Les recyclages (activités créatrices, éducation physique, environnement) préoccupent les associations professionnelles et la direction de l'enseignement primaire. Lors de chaque séance des délégations, ce point est abordé et une synthèse sera faite (critiques, propositions, etc.) en juin.

2. Les institutions réglementaires : la DEP et les associations professionnelles ayant déjà passablement travaillé ce sujet, les points en suspens trouvent rapidement une solution. Il reste toutefois encore de nombreux articles nouveaux à rédiger, par exemple celui concernant les assistants pédagogiques (voir « Educateur » N° 20, « Perdre une manche, ce n'est pas perdre la partie »).

L'article IR 16 bis, qui traite du statut des suppléants, est contesté par l'AMSEP et la SPG. Les trois parties tombent d'accord pour la rédaction suivante : « l'engagement (d'un nouveau suppléant) n'est renouvelable qu'une seule fois ». Ce texte permettra d'éviter une situation nécessitant une stabilisation.

La SPG reçoit encore l'assurance que l'article 14 bis concernant la participation figure bien dans le règlement.

L'article IR 15 bis (principe de la formation continue) doit aussi être rédigé. La SPG a fait des propositions et attend le texte de la DEP.

3. Besoins en maîtres

4. Spectacles pour enfants

5. Passage 1P-2P

Sous ce titre, les délégations abordent l'étude de quatre documents rédigés par la DEP sur la base de rapports établis par des groupes d'inspecteurs. Ces rapports proposent des solutions à court terme (si possible dès septembre 1974). La SPG qui entend donner une suite à son rapport « Analyse d'un moment clé de la scolarité » entre en matière et plusieurs séances de travail sont consacrées à ce problème.

Enfin, lors de la séance des délégations du 1er mars, M.Christe a estimé nécessaire de faire connaître aux associations professionnelles son optique à propos de l'état de tension qui existe depuis quelques mois entre le comité de la SPG et les inspecteurs d'école.

Il faut noter qu'à cette date la SPG n'avait pas encore tenu son assemblée qui devait définir sa position face à l'inspectorat. Les textes (voir « Educateur » N° 14) ont été transmis depuis au DIP. Qu'on nous permette de citer quelques extraits du procès-verbal de cette séance :

« M. Christe relève tout d'abord le fait que, au niveau des circonscriptions scolaires, les relations inspecteurs-enseignants sont en général excellentes et

qu'aucune retombée négative des nombreuses critiques faites au corps inspectoral à travers les documents SPG n'a été enregistrée.

Revenant au climat comité SPG-inspecteurs, M. Christe pense que les difficultés qui ont surgi ont été provoquées par trois démarches de la SPG :

- *l'enquête sur l'inspectorat ;*
- *l'attaque contre l'inspectorat des disciplines spéciales et la lutte contre les assistants pédagogiques ;*
- *la proposition, remontant à mai 1973, de créer une nouvelle forme de direction des écoles.*

Ces trois démarches, qui témoignent d'une certaine attaque contre la hiérarchie, semblent s'inscrire dans un processus plus général : la conquête de l'autonomie scolaire.

Quelle est la position de la DEP face à ce problème ?

Entièrement solidaire du corps inspectoral, elle va défendre d'une manière très ferme le système actuellement en vigueur qui, au cours des années passées, a fourni des preuves évidentes de son efficacité et constitue pour les parents un gage de sécurité. Cela ne signifie pas que des améliorations de ce système sont impensables. Elles devront pourtant être imaginées dans le contexte légal et réglementaire qui régit notre ordre d'enseignement. »

... Plus loin...

*« Désireux de prendre une certaine distance par rapport aux démarches dont il vient de parler, M. A. Christe précise que le but de son intervention est essentiellement d'attirer l'attention des associations professionnelles sur la nécessité impérieuse de faire reposer les relations DEP-Associations professionnelles sur un élément fondamental : l'*objectivité *avec laquelle on présente les faits, objectivité sans laquelle il ne peut y avoir de confiance réciproque.*

Or, de ce point de vue, M. A. Christe a des observations à formuler :

1. *la façon dont les réponses au questionnaire ont été présentées dans l'« Educateur » n'est pas un signe évident d'objectivité ;*
2. *le mémoire adressé au chef du département en janvier 1974, document truffé d'inexactitudes, est également critiquable (le directeur de l'EP donne quelques exemples) ;*
3. *la citation, dans l'« Educateur » du 26.10.73, selon laquelle, dans le domaine du perfectionnement, « rien ne se fait » sur le plan officiel à Genève est une atteinte à la vérité.*

M. Christe rappelle en effet les réalisations de la DEP dans de nombreux secteurs. Compte tenu de tout cela, la DEP et le corps inspectoral éprouvent le sentiment qu'une campagne d'agressivité est menée par la SPG contre l'autorité scolaire. Ce sentiment est renforcé encore par la procédure adoptée par la SPG concernant la diffusion des réponses au fameux questionnaire (étalement des articles sur près de la moitié d'une année scolaire, alors que les précédents rapports de la SPG étaient publiés en une seule fois).

Enfin, l'article paru dans « Domaine public » du 17.1.74, qui semble visiblement inspiré, n'est pas fait non plus pour dissiper ces craintes.

Cette campagne a singulièrement ébranlé la confiance que la DEP et le corps inspectoral peuvent accorder au comité de la SPG.

M. A. Christe conclut en disant que les relations entre la SPG et la DEP ne pourront se poursuivre que dans un climat de confiance restaurée, où l'objectivité avec laquelle sont abordés les problèmes joue un rôle primordial. Cela suppose un changement d'attitude de la part du comité de la SPG.

La direction de l'EP souhaite pour sa part que, ces conditions indispensables réalisées, le dialogue puisse être renoué entre les inspecteurs et les représentants des associations professionnelles.

M. R. Grob, comme il l'avait précisé lors de la dernière séance des délégations, ne compte pas entrer en matière sur le fond de la question et sa réaction d'aujourd'hui ne portera donc que sur le climat de tension qui règne actuellement et sur la perte de confiance de la DEP.

La SPG entend garder une entière liberté d'action et d'appréciation des problèmes qui peuvent se poser et veut rester fidèle à sa ligne de conduite, qui a toujours été basée sur une analyse aussi objective que possible de la situation. »

Le président de la SPG reprend une par une les observations de la DEP. Les membres assidus des assemblées, les lecteurs de l'« Educateur » se souviennent des nombreuses mises au point au sujet du « questionnaire » sans qu'il soit besoin d'y revenir ici. R. Grob souligne aussi que la SPG n'est pas seule en cause lorsqu'on évoque un climat détérioré... et donne quelques exemples.

« En ce qui concerne « Domaine public », la SPG a largement diffusé son rapport « Analyse d'un moment-clé de la scolarité » et les responsables de la publication en ont également un exemplaire. Si téléguidage il y a eu, c'est dans la mesure où certaines informations ont été données comme elles l'ont été pour la majorité des journaux ; M. R. Grob rejette la responsabilité des extraits que le directeur de l'EP a lus dans « Domaine public ».

Et le président de la SPG continue :

« En ce qui concerne enfin les attaques répétées contre la hiérarchie, il convient d'admettre une certaine convergence explicable par le fait que l'inspectorat, pour autant qu'on cherche à le remettre en question, ne se laisse pas facilement approcher ; les inspecteurs travaillent à huit-clos, on ne connaît que rarement leurs positions, leurs décisions, leur politique. Il est donc normal que la SPG procède par regroupements, reconstitution et affirmations de faits basés sur des impressions. Il n'y a jamais de contacts directs entre SPG et inspecteurs.

Le mode de travail de la SPG peut effectivement laisser apparaître un manque d'objectivité.

M. R. Grob nie qu'il y ait de la part de son association un parti pris de dénigrement, en dépit du choix de certains exemples ; il accepte le reproche d'un manque d'objectivité par maladresse sur deux exemples précis.

Ceci dit, M. R. Grob déclare que son association est prête à continuer à travailler comme elle a toujours voulu le faire.

M. A. Christe prend acte des propos du président de la SPG.

Le directeur de l'EP tient à préciser que, par son intervention, il n'entendait limiter d'aucune manière la liberté — légitime — d'action et d'appréciation des problèmes qu'ont les associations professionnelles. Il désirait avant tout montrer l'importance qu'il attache à une présentation objective des faits lors de l'étude de chaque dossier. Il souhaite donc qu'on comprenne le sens positif de la mise en garde qu'il s'est senti le devoir de faire et se dit convaincu que le respect des principes fondamentaux qu'il a énoncés permettra de dépasser le climat actuel, peu propice à la réalisation des importants progrès pédagogiques en cours de discussion. »

Nos lecteurs excuseront ces longs extraits du procès-verbal. Il nous semblait nécessaire que tous les membres puissent être tenus fidèlement au courant des propos échangés à ce sujet, « l'affaire » ayant dépassé le cadre de la SPG ; en effet, tout le corps enseignant avait reçu la lettre des inspecteurs.

Les propositions de la SPG concernant l'inspectorat seront certainement reprises lors des séances des délégations de l'année prochaine.

Dans cette attente, à tous, bonnes vacances.

Pour le comité :
J. Stranieri.

Et après la scolarité obligatoire, que se passe-t-il ?

On s'est beaucoup préoccupé depuis quelques années et dans divers milieux (associations d'enseignants, départements, associations de parents, groupements divers) de l'enseignement post-obligatoire.

Récemment encore, le rapport « Enseignement secondaire de demain » faisait l'objet d'un examen attentif de la SPR et plus particulièrement de l'assemblée des délégués qui en discuta en décembre dernier.

Mais qu'adviendra-t-il des adolescents qui quittent l'école — définitivement pour la majorité d'entre eux — à la fin de la scolarité obligatoire ? Ils entrent en apprentissage selon deux modes de formation professionnelle :

— comme apprentis dans une entreprise et ils ne suivent des cours que pendant deux jours par semaine ;
— comme élèves dans une école professionnelle et ils ne fréquentent ni bureau, ni industrie.

L'une et l'autre procédure sont insuffisantes. Pour remédier à cette situation, une initiative vient d'être lancée par l'Union des syndicats de Genève (à laquelle la SPG n'adhère pas). Elle vise notamment à :

- *Unifier les voies de formation professionnelle en généralisant l'apprentissage combiné en écoles et dans l'économie.*
- *Développer les stages interentreprises.*
- *Instituer, dans la limite des compétences constitutionnelles, un droit à la formation et au perfectionnement professionnels.*
- *Développer toutes mesures d'appui permettant à chacun de réussir sa formation professionnelle.*
- *Soutenir et développer les possibilités de perfectionnement et de recyclage professionnels.*
- *Assurer le financement de la formation et du perfectionnement professionnels en prélevant une taxe sur la masse salariale distribuée à charge de l'employeur et dont le taux pourra varier suivant les besoins entre 2 et 5 pour mille de ladite masse.*
  Pourront être dispensées de la taxe, les entreprises cotisant des montants au moins équivalents, à des caisses paritaires ou de compensation pour la formation et le perfectionnement professionnels.
- *Affecter les fonds ainsi perçus à une fondation de droit public gérée par l'Etat et les organisations d'employeurs et de travailleurs représentatives.*

Certains qu'il convient de s'interroger sur l'avenir des élèves sortant de classes « fin de scolarité » ou de section pratique du CO, élèves souvent les moins bien armés pour affronter le monde adulte et qui, à 15-16 ans, sont brusquement lâchés dans la vie pratique, nous vous suggérons d'examiner cette initiative avec attention et, le cas échéant, de lui apporter votre caution.

Le comité.

Brèves nouvelles

Passage de 1re P - 2e P

Bonnes nouvelles dans ce domaine ; où nous nous trompons fort, ou ce « passage » va enfin être facilité et le démarrage en 2e P allégé. Des stages d'enseignantes de 2e P en classes de 1re P ont été organisés ; ils seront vraisemblablement renouvelés. On ne peut que souligner cette heureuse initiative et souhaiter que les contacts ainsi établis se multiplient. La phrase journalière disparaît, remplacée par des mots, qui ne devraient être qu'un « résidu » de ce qui aura été travaillé, exercé oralement en classe. La consolidation en lecture, indispensable en 2e P, sera vraisemblablement abordée sous une forme plus variée et attrayante que jusqu'ici.

Ni fleurs ni couronnes pour les l.n.s., qui devraient disparaître.

Nous serions reconnaissants à nos collègues qui seront titulaires de 2e P dès septembre, de nous faire part de leurs remarques, de leurs critiques à propos de ces aménagements.

* * *

A tous et à toutes, bonnes vacances, profitez de la pluie, et du beau temps s'il y en a, lisez les « Educateur » que vous avez mis de côté en pensant : « Je le lirai cet été », faites-nous part de vos suggestions (commissions à créer, remarques sur la vie de la SPG), souvenez-vous que ce sont d'abord les membres de notre association qui forment la SPG, et non le comité...

Le comité.

Rédactrice de la rubrique genevoise : Liliane URBEN
ch. du Renard 44, 1211 Le Lignon. Tél. (022) 44 82 57

Neuchâtel

Comité central

Conférence de presse

Mardi 4 juin dernier, le CC a convié des journalistes à une conférence de presse dont vous avez pu lire de larges extraits dans vos quotidiens.

L'objectif visé était double :

— présenter au grand public un historique de nos relations puis de leur dégradation avec la VPOD ;
— rectifier certaines publications erronées à propos de nos relations et de notre correspondance avec le DIP.

Au sujet de ce dernier point, voici les faits :

Interpellé récemment par un député qui s'inquiétait des rapports entretenus entre les associations d'enseignants et le DIP, M. F. Jeanneret a voulu prouver qu'ils étaient bons en lisant quelques lignes d'une lettre qu'il avait reçue de la SPN.

Pour certains, il est ressorti de ce passage que notre association marchait main dans la main avec le DIP.

La section VPOD des enseignants secondaires n'a pas manqué de le remarquer et de le faire savoir au grand public par un communiqué de presse.

Il est vrai que le CC regrette vivement la réaction du chef du DIP qui aurait dû placer ce paragraphe dans son contexte.

Chacun aurait ainsi pu se rendre compte qu'il s'agissait du préambule à une invitation que la SPN avait adressée au chef du DIP à l'occasion de la dernière assemblée générale de La Chaux-de-Fonds.

Dans une telle correspondance, il ne devrait donc pas être interdit d'être courtois !

Il n'en demeure pas moins que nos rapports avec le DIP sont fructueux. Cela n'empêche pas que sur certains points la SPN se montre ferme et bien résolue à défendre ses positions.

Pensons à nos interventions concernant l'intégration, le tronc commun, les épreuves de références, etc.

Donc avant que de nous accuser de

faire des risettes au DIP, certains feraient bien, s'ils veulent s'occuper de nos affaires, d'aller un peu plus au fond des choses.

Affaires courantes

Nominations

Plusieurs délégués SPN ont été nommés dans différentes commissions ou groupes de travail :

J. Huguenin participera à la préparation des épreuves d'information de 1re MP.

J.-P. Buri travaillera dans une commission qui se penchera sur le problème de la formation continue des enseignants.

M. Tissot représente dès maintenant la section du Val-de-Ruz au CC. Bienvenue à ce sympathique collègue et merci encore à son prédécesseur G. Ruedin pour le travail qu'il a fourni pendant deux ans au sein de ce comité.

Commission « Tronc commun 5-6 ». A partir de l'automne prochain, G. Philippin passera la main. Nous lui adressons nos remerciements d'autant plus vifs que sa tâche n'a pas toujours été facile dans cette commission. J.-P. Buri lui succédera.

Un délégué SPN est demandé qui participera aux travaux de la Commission d'étude de la surcharge des élèves.

Langue II

Le rapport de cette commission a été déposé. Il est actuellement dans les mains de chefs de DIP. Les associations professionnelles seront consultées ensuite.

Semaine pédagogique internationale de Trogen

Date : 21 au 27 juillet prochain.

Thème : l'enfant et la TV.

Subventions accordées par le département.

Renseignements supplémentaires auprès de G. Bouquet, Buttes.

J.-P. M.

Rédacteur de la rubrique neuchâteloise:
Jean-Pierre MISCHLER
Rue du Pont 5, **2114 Fleurier**

Jura

Au comité SPJ

La future médiathèque de l'Ecole normale de Delémont

Poursuivant ses consultations auprès des organismes gérant un centre d'information pédagogique ou devant en constituer un, le comité SPJ, sous la présidence du collègue Pierre Ielmi, a entendu, le 11 juin à Moutier, les rapports de MM. Jean-Jacques Tschoumy, directeur de l'Ecole normale des institutrices de Delémont, et Michel Girardin, professeur et responsable de la constitution d'une médiathèque dans cet établissement.

Au printemps de l'année prochaine probablement, a dit M. Tschoumy, le peuple aura à se prononcer sur le projet d'agrandissement et de constructions nouvelles à l'Ecole normale de Delémont. Ce projet sera l'expression d'une intention de ses promoteurs d'être **une école ouverte.** Elle devra l'être à l'ensemble du corps enseignant jurassien par le centre audio-visuel, le centre pédagogique, la médiathèque jurassienne, l'aula et le centre sportif ; au corps enseignant régional, au public, au Centre de perfectionnement, au Centre culturel jurassien, à l'Université populaire et à l'Ecole jurassienne de perfectionnement professionnel, à l'Ecole jurassienne et au Conservatoire de musique. La nouvelle école normale qui, en plus du bâtiment actuel, comprendra un grand complexe destiné à l'enseignement et un centre sportif avec deux halles de gymnastique, une piscine couverte et des installations extérieures, permettra également l'intégration de la formation initiale et de la formation continue par l'enrichissement mutuel entre enseignants et étudiants.

Les constructions projetées

La nouvelle école normale comprendra onze secteurs : centre sportif, disciplines artistiques, disciplines d'éveil, enseignement général, aula, centre audio-visuel, centre pédagogique, centre administratif, foyer, restaurant et médiathèque. Six d'entre eux seront d'un accès immédiat de l'extérieur : médiathèque, centre audio-visuel, aula, restaurant, centre pédagogique et centre sportif.

L'Ecole normale de Delémont affirme les postulats suivants :

— vue globale et coordination des efforts dans le Jura ;
— spécialisation de la médiathèque ;
— décentralisation de certains moyens dans chaque région ;
— école ouverte à tous, à tous les enseignants particulièrement ;
— intégration de la formation initiale et de la formation continue.

C'est dans ce but qu'elle entend réaliser les constructions projetées et qu'elle prend l'avis de la SPJ sur l'harmonisation des efforts SPJ-Ecole normale de Delémont et sur la réalisation à Delémont des principes énoncés.

La médiathèque

M. Michel Girardin a ensuite exposé le contenu, le fonctionnement, l'utilisation et la vocation de la médiathèque projetée. Celle-ci contiendra une somme d'informations considérables dont les supports seront extrêmement diversifiés. Allant du document écrit à l'objet réel en passant par le support audio-visuel, ces documents pourront, selon les cas, être non seulement consultés ou prêtés, mais également reproduits. Les documents écrits iront des ouvrages généraux aux revues, les documents audio-visuels seront les disques et bandes magnétiques, les diapositives et transparents, les films 8 mm. en cassette, les bandes vidéo. Dans les documents divers, on trouvera les cartes de géographie, les collections et divers objets.

La médiathèque sera ouverte et libre d'accès durant toute la journée. Une personne, garante du silence, y assumera une permanence et la consultation pourra y avoir lieu en tout moment. Le service de prêt et de reproduction sera assuré de façon à permettre aux maîtres de l'école et de l'extérieur de bénéficier de ses services dans les meilleures conditions.

Le système d'indexation des documents retenu par la direction de l'Ecole normale et le collège des maîtres est identique à celui de l'IRDP de Neuchâtel. Il permet d'enregistrer tous les documents, de quelque nature qu'ils soient, en les indexant au moyen de mots-clés. Leur recherche est aisée, rapide et précise.

Dotée d'une surface de 150 m. carrés, occupant tout le rez-de-chaussée du bâtiment actuel, la médiathèque favorisera le travail individualisé et la recherche personnelle. Plusieurs places de travail seront à disposition des personnes souhaitant utiliser les divers media. Il sera, par exemple, possible d'écouter un disque ou une bande magnétique, de visionner des diapositives ou des films 8 mm. sans déranger les autres utilisateurs.

Les élèves de l'école, rompues à ce style de travail durant leurs études, continueront vraisemblablement à l'utiliser lorsqu'elles seront à la tête de leur classe. L'accès aisé des locaux, leur ouverture à des heures favorables, l'absence de formalités administratives et la rapidité des services inciteront sans doute les enseignants déjà en fonction à utiliser les services d'une telle médiathèque. Le travail simultané entre étudiants et enseignants ne pourra qu'être bénéfique à la liaison indispensable entre la formation initiale et la formation continue. Il apparaît aujourd'hui comme capital aux yeux de tous les responsables chargés des réformes de la formation des enseignants que la coordination et la liaison entre formation de base et formation continue s'inscrive jusque dans les salles de classe et sur les lieux de travail des établissements de formation. La médiathèque de l'Ecole normale sera le premier pas vers cete interprétation progressive des deux formations.

Les vocations régionales

Les promoteurs de la future médiathèque de l'Ecole normale admettent qu'elle devrait demeurer aux dimensions de la région. Comme le souhaite la SPJ, ils estiment que la diversité entre les médiathèques devrait être de mise. Chaque centre se verrait confier un noyau de documents communs avec une vocation particulière selon les affinités et les intérêts de chacun d'entre eux. Les vocations pourraient être les suivantes : philosophie de l'éducation et éducation comparée, psychologie, méthodologie, docimologie, enfance inadaptée, pédagogie curative, micro-enseignement, observation de classes, éducation permanente, sociologie de l'éducation, orientation scolaire, planification de l'éducation, problèmes économiques, enseignement préscolaire, pédagogie expérimentale, statistiques, créativité, activités manuelles, etc. Les divers centres pourraient aisément établir un fichier central et communiquer à leurs utilisateurs les renseignements souhaités. La coopératin devrait animer les divers centres jurassiens.

La position du comité SPJ

Au terme d'une discussion largement utilisée, le comité SPJ s'est déclaré favorable à l'établissement de la médiathèque telle qu'elle est projetée à l'Ecole normale de Delémont. Il émet toutefois une condition essentielle, c'est que les enseignants, dans le choix des moyens d'enseignement, doivent avoir le droit de proposition et de participation effective. Pour éviter des travaux identiques et permettre la diffusion des travaux personnels des enseignants, une commission de gestion devrait être mise en place, qui fonctionnerait comme organe coordinateur des centres de perfectionnement.

En vue de présenter une proposition commune à la DIP, le comité SPJ réunira en juin encore les directeurs des trois écoles normales, le directeur du Centre de perfectionnement et les responsables des associations de jardinières d'enfants, des maîtresses ménagères et des maîtresses d'ouvrage.

B.

Pléthore ou pas pléthore ?

Y aura-t-il pléthore des enseignants jurassiens à la reprise de la nouvelle année scolaire, c'est-à-dire en août prochain ? Tous les jeunes enseignants sortant des écoles normales trouveront-ils une place ?

Personne, à deux mois de l'échéance, ne peut répondre à cette question. Au Grand Conseil, un député est intervenu en posant une question écrite au Gouvernement. Il parle de pléthore. Le président et le secrétaire SPJ ont rendu visite aux élèves des classes terminales de l'Ecole normale de Delémont afin de connaître leur avis sur les possibilités d'utiliser leurs compétences si elles se trouvaient sans emploi cet automne. Elles croient qu'elles seront une vingtaine à ne pouvoir être élues. Mais un inspecteur scolaire à qui nous avons posé la question, est beaucoup plus optimiste. « Il y aura encore des places au concours à fin juin, nous a-t-il dit. Personne ne sera sans place. Et comme il manquera des jardinières d'enfants pour les postes au concours qui n'ont pas été repourvus, des institutrices, provisoirement, pourront y être utilisées. »

Force est bien de constater qu'il n'existe aucun organe centralisateur, en contact avec les communes, qui peut aujourd'hui établir avec certitude s'il y aura pléthore ou non dans deux mois. Lorsque commencera l'année scolaire, on saura peut-être, par le canal des écoles normales, si certains nouveaux enseignants sont sur place. Ou l'on apprendra que ceux-ci, ayant formé une association, revendiquent un emploi.

Bien que nulle part dans l'économie, l'employeur, à l'engagement d'un apprenti, ne puisse lui garantir un emploi à la fin de son apprentissage, et qu'il n'appartient peut-être pas à l'Etat de procéder d'une autre manière, la SPJ, qui se veut la défenderesse de ses membres ou futurs membres, s'est préoccupée longuement de ce problème. Même si, au mois d'août, tous les nouveaux maîtres trouvent un emploi — ce qui n'est pas certain —, la situation risque d'être différente dans les 3 années à venir. Jusqu'en automne 1976, cent institutrices nouvellement diplômées quitteront l'Ecole normale de Delémont.

Le Comité SPJ est inquiet parce qu'une grave pléthore risquerait d'éloigner de l'enseignement des jeunes gens pour la formation desquels l'Etat a consenti de grandes dépenses. Il pense aux déchirements personnels et aux drames intérieurs qu'une telle situation provoquera sur le plan humain. Il est conscient qu'il faut tout entreprendre pour atténuer les effets néfastes de la pléthore. Il estime que de nombreuses possibilités sont offertes pour permettre l'occupation d'enseignants sans postes : création d'une Centrale de remplacement qui pourrait être assumée par le secrétariat d'une école normale, un inspecteur, le Service de l'enseignement ou le Centre de perfectionnement ; engagement dans les classes d'application comme auxiliaire du maître principal ; création, dans les communes, de classes d'appui pour les enfants de langue étrangère ou pour les enfants de nos compatriotes présentant certaines difficultés, création de classes d'études surveillées ; engagement comme auxiliaires dans les classes uniques surchargées ou dans les classes tenues par un maître âgé ou en mauvaise santé, ou encore dans des branches qui déchargeraient les maîtres principaux, ceci pour les écoles de quelque importance ; classes tenues par deux enseignantes qui se partageraient un salaire (vœux de certaines futures enseignantes).

C'est dans ce sens que le comité SPJ s'est adressé au DIP, se mettant à sa disposition pour l'aider dans sa tâche.

Si la pléthore n'est pas à nos portes aujourd'hui, il est certain qu'elle y sera demain. Nous connaissons tous des collègues qui, aujourd'hui au seuil de la retraite, ont vécu cet état et qui sont restés parfois plusieurs années sans pouvoir se trouver normalement à la tête d'une classe. Si nous approuvons sans réserve les démarches du comité SPJ, nous nous permettons d'émettre une opinion personnelle. Bien que la pléthore soit mauvaise en soi, un léger surplus d'enseignants aiderait l'Ecole dans sa tâche. On doit pouvoir, en consultant les dossiers des arrondissements scolaires, connaître la durée moyenne des remplacements, pour cause de maladie, de service militaire, ou d'autres motifs, des enseignants. Ceux-ci, on le sait, ne sont pas toujours doublés efficacement, et l'on connaît de nombreux cas où des remplaçants, exerçant

n'importe quel métier et ne possédant aucune notion de psychologie ou de pédagogie, sévissent dans nos classes, faute d'un personnel compétent.

Une centrale de remplacement, telle que la préconise le comité SPJ, ne pourrait-elle, en devenant institution, non seulement occuper les maîtres sans place, mais encore assurer dans les classes un enseignement véritable ? Et nous ne doutons pas de la générosité des jeunes enseignants qui, quittant l'Eole normale, accepteraient pendant quelque temps, de se consacrer à cette tâche difficile. Nous nous associons aussi à l'appel du comité SPJ qui demande aux jeunes institutrices et instituteurs qui se trouveraient sans emploi cet automne de faire leur demande d'adhésion à la SEB, afin que la SPJ puisse défendre leurs intérêts avec plus d'efficacité.

A. Babey.

Appel aux maîtres primaires de 8e et 9e années

Le comité SPJ, conscient :

— de la difficulté toujours croissante d'enseigner dans les classes terminales ;
— de la carence de formation spécifique des titulaires de ces classes ;
— du décalage existant entre les exigences du plan d'études et la réalité quotidienne ;

propose aux enseignants concernés la formation de groupes de réflexion et de formation spécifique, dans le cadre du perfectionnement de 1975. La réflexion commune sur des thèmes tels que :

— la psychologie de l'adolescence ;
— l'éducation sexuelle ;
— la critique des media ';
— l'orientation professionnelle...

devrait déboucher sur des propositions concrètes de révision du plan d'études en vigueur.

Les modalités d'organisation restent à définir par et pour les groupes eux-mêmes.

La séance constitutive aura lieu probablement à fin août.

Les collègues intéressés par notre proposition voudront bien renvoyer le coupon ci-dessous au président SPJ, M. Pierre Ielmi, Royes 5, 2854 Bassecourt, jusqu'au 8 juillet 1974. *Comité SPJ.*

Nom : _____

Prénom : _____

Domicile : _____

Adresse : _____

Je m'intéresse à un groupe de réflexion en 8e et 9e année et vous prie de me convier à la séance constitutive.

Signature : _____

Centre de perfectionnement

Cours et manifestations du mois de juillet 1974

1.6 **Découverte de l'image - cours romand :** M. G. Brodard, du 8 au 13 juillet à Lausanne.

1.7. **Télévision et mass media - cours romand** : M. J.-P. Golay, du 8 au 13 juillet à Lausanne.

4.21.1. **Activités créatrices au degré inférieur** (SJTMRS) : Mlle M. Boeckli, du 2 au 5 juillet à Delémont.

4.21.8. **Emaillage sur cuivre :** M. J. Brahier, du 1er au 5 juillet à Delémont.

4.21.12. **Sculpture sur bois dans la masse** (SJTMRS) : M. J. Kaiser, du 1er au 6 juillet à Delémont.

4.21.13. **Travail sur bois (cours de base)** (SJTMRS) : M. R. Droz, du 8 juillet au 23 août à Bienne.

Rédacteur de la rubrique jurassienne : Abel BABEY, Pastourelles 17, 2800 **Delémont**, tél. 066/22 29 34.

Fribourg

Encore le passage de l'enseignement primaire au secondaire

(Voir « Educateur » No 18, p. 416.)

Des précisions au sujet de quelques incorrections de terminologie **concernant certains titres universitaires.**

La lecture, dans ce numéro, du texte consacré au **passage des maîtres** nous a valu les quelques mises au point que nous sommes heureux de faire paraître en exprimant notre vive gratitude et notre amical respect à Mr l'Abbé Barbey, professeur à l'Université, pour l'obligeance qu'il a mise à nous renseigner exactement.

L'une des sources à laquelle nous avions puisé les renseignements qui nous ont permis de traiter ce point précis du **passage des maîtres** dans le thème commun paru dans le No 18, s'est révélée peu conforme à la dénomination donnée actuellement aux titres universitaires que peuvent obtenir les maîtres primaires voulant accéder à l'enseignement secondaire.

C'est pourquoi nous nous empressons d'apporter ici les corrections nécessaires tout en nous excusant auprès des lecteurs, soit de ceux qui auraient décelé eux-mêmes l'impropriété des termes, soit de ceux qui, de bonne foi, leur auraient accordé créance. Leur indulgence voudra bien nous excuser.

1. Pour accéder à l'enseignement secondaire, le candidat doit être porteur du **diplôme d'enseignement secondaire (DES)**, que l'on appelait autrefois le brevet moyen ou brevet secondaire. L'obtention du DES est définie par le règlement relatif datant de 1969 préparé par la faculté et approuvé par le CE. Il prévoit 5 semestres de durée en lettres ou en sciences. Le candidat qui opte pour les lettres doit choisir, outre la langue maternelle, l'étude d'une 2e langue nationale, la pédagogie, la psychologie pédagogique et la pédagogie génétique et selon les exigences de ce temps, une branche à option.

Le diplôme es sciences exige, selon le règlement publié en 1973, au moins 3 branches scientifiques au choix du candidat auxquelles se joignent les branches du groupe pédagogique citées plus haut.

2. L'ancien texte est remplacé par le suivant. L'expression **licence d'enseignement** à laquelle fait allusion l'ancien texte est pratiquement supprimée dans la terminologie actuelle et remplacée par la dénomination suivante : **diplôme de maître de gymnase,** dont les exigences relèvent d'un règlement approprié établi par la faculté concernée. Ce diplôme requiert au départ une licence dûment homologuée, en lettre ou en science, ou même en sciences économiques selon un règlement défini par la faculté respective dont la publication ne saurait tarder. La durée intégrale d'étude pour un futur maître de gymnase implique 8 semestres, en lettres ou en sciences. Parallèlement et le plus souvent, le candidat se prépare à l'obtention du certificat d'étude pédagogique théorique et pratique.

3. Une dernière correction qui concerne **la licence académique** à propos de laquelle, les milieux universitaires s'accordent à déclarer qu'elle ne constitue pas un titre légal d'enseignement.

Le corps enseignant fribourgeois et sa Caisse-maladie

Assemblée annuelle 1974

Au calendrier des réunions de printemps auxquelles est convié périodiquement le corps enseignant primaire et secondaire, celle de la Caisse-maladie, dénommée depuis sa fondation « Secours mutuels », suscite toujours un vif intérêt, un large courant de sympathie, fondements de la confiance que ses affiliés placent en elle et en ses destinées. Cependant, l'affluence à ces assemblées n'est souvent de loin pas proportionnelle à cet intérêt, en raison du fait que cette époque de l'année, ponctuée de plusieurs autres assemblées, n'est pas toujours propice aux grands rassemblements. L'examen du rapport de gestion et des comptes n'en constitue pas moins en quelque sorte le...

Bilan de santé

Le bilan de santé de la gent enseignante qui en fait partie. A preuve :

— les 600 feuilles-maladie délivrées durant l'année écoulée ;
— les 50 membres de la société hospitalisés durant la même période ;
— les 7 assurés qui ont dû être soignés dans un établissements d'un canton voisin (Berne et Vaud) ;
— les 9 affiliées qui ont fait un séjour dans une maternité de nos hôpitaux et pour lesquelles la Caisse a payé le 100 % des honoraires des médecins, chirurgiens et frais d'hospitalisation.

Toutefois, pour les 7 assurés cités plus haut, seuls sont restés à leur charge les frais pour la chambre et pension émargeant aux 70 francs qui leur furent accordés comme indemnité journalière d'hospitalisation.

L'ensemble des prestations payées par la Caisse pour les 3 classes de membres s'élevant à Fr. 330 000.—, montant inférieur de Fr. 10 000.— à celui de l'ensemble des cotisations encaissées. Le modeste excédent actif de l'exploitation laisse apparaître un montant de Fr. 25 000.—. Cette constatation met en lumière la nécessité, à brève échéance, de consolider le fonds de réserve pour deux raisons impératives : le fort recrutement de ces dernières années et les prescriptions imposées par l'Office fédéral à la gestion des caisses-maladie. Autre signe de santé de la Caisse : l'admission de 63 nouveaux membres en 1973 et de 14 nouveaux assurés au 1er janvier 1974, d'où un effectif total de 710 membres, dont 374 hommes et 336 femmes, se répartissant d'autre part en 577 affiliés d'expression francophone et 133 de langue allemande.

Une ombre au tableau

L'attitude négative de la Société de médecine qui, au 1er janvier 1973, n'avait pas encore signé la convention qui la lierait à la Fédération des Caisses-maladie, bien que le tarif fribourgeois soit de 20 % plus élevé que celui du canton de Vaud, où précisément le régime conventionnel fonctionne normalement. Cette situation, incompréhensible à plus d'un égard, va-t-elle durer ? L'entente entre les diverses caisses similaires et la Corporation des médecins serait-elle affectée d'un mal incurable ?

Une Caisse bien assise

Le corps enseignant nourrit une légitime satisfaction à l'endroit de « sa » Caisse maladie fondée en 1908 et qui n'a cessé, durant ses 66 ans d'exploitation de s'adapter avec souplesse aux circonstances, assumant son rôle au plus près de l'intérêt de ses membres. Il est agréable de relever qu'en dépit d'une gestion rigoureusement conforme aux principes techniques d'une telle caisse, l'administration s'inspire en outre d'un sens social et d'une compréhension humaine en présence de certaines situations douloureuses. Les organes dirigeants, comité de direction, conseil de surveillance et caissier, tous issus de la corporation, ont amplement mérité jusqu'à présent la confiance de leurs administrés.

A. C.

Pépinière en vue de la relève enseignante

Ce mois de mai a vu se dérouler, en prévision de la rentrée d'automne de nos écoles normales, les examens d'admission qui comportaient, au sein de chacune d'elles, quatre volets :

a) langue maternelle pour chacune des 2 sections française et allemande comprenant rédaction, dictée, questionnaire de grammaire ;

b) mathématiques portant arithmétique, géométrie et algèbre s'y joignant des questions de mathématiques traditionnelles et modernes ;

c) un thème portant sur une 2e langue nationale ;

d) enfin un test d'intelligence.

Le volume des inscriptions, parvenues dans les 4 instituts qui assurent la formation des futurs maîtres et maîtresses, témoigne de l'attrait grandissant qu'exerce sur nos adolescents la carrière de l'enseignement.

1. L'Ecole normale des instituteurs de la rue de Morat, en cours d'agrandissement, a vu affluer dans les deux sections, française et allemande, les inscriptions suivantes :

a) section française : 30 inscriptions dont 24 provenaient des diverses écoles secondaires et 6 du Collège St-Michel. Sur ce nombre, 17 admissions ont été agrées, soit le 57 %.

b) section allemande mixte : 17 garçons et 11 filles provenant tous des écoles secondaires. Sur ce nombre, 11 garçons et 8 filles ont été admis, soit le 68%.

c) classe allemande-filles : 27 candidates inscrites envoyées par les écoles du degré secondaire inférieur et 1 élément venant du Lycée cantonal des jeunes filles de Ste-Croix. Sur cet effectif, ont été retenues 22 admissions, soit le 81,5 %.

2. Cours normal du Pensionnat du Sacré-Cœur à Estavayer-le-Lac.

Cet institut a reçu 6 inscriptions qui furent autant d'admissions. Le nombre des candidates de cette année se situe dans la moyenne des années antérieures.

Le cours de 3 ans destiné aux classes enfantines compte 11 élèves brevetées dont toutes sont assurées d'un poste. Donc, pour elles pas de crainte de non-emploi.

En classe normale, les 13 institutrices qui se destinent à l'enseignement sont toutes déjà pourvues d'une place. Point besoin pour elles de postuler puisque toutes d'avance ont reçu l'offre d'un emploi.

3. Le cours normal du Pensionnat Ste-Agnès à Fribourg.

a) La section classe enfantine a reçu 39 inscriptions dont toutes avaient reçu en 3 ans, dans les écoles secondaires, une formation préparatoire. La direction a consenti à 19 admissions env. : 50 %.

b) Le secteur primaire proprement dit a enregistré 23 inscriptions dont 20 sont d'ores et déjà retenues : 87 %. Toutes sont fribourgeoises de langue française sortant de l'Ecole secondaire.

c) Institutrices sortantes : 18 en classe primaire et 14 en classe enfantine.

4. Ecole normale française des institutrices : avenue du Moléson, Fribourg. L'école a reçu 31 inscriptions provenant des écoles secondaires, des instituts de la Gauglera, La Chassotte et Ste-Croix de Fribourg. Les résultats enregistrés ont permis d'accepter 21 admissions dont 1 réformée : 67 %.

La classe terminale de formation compte 10 futures institutrices dont 2 réformées, dont toutes ont reçu l'offre d'une classe.

Situation d'ensemble

1. Ecoles normales de la rue de Morat : 85 inscriptions et 58 admissions.

2. Pensionnat du Sacré-Cœur, Estavayer : 6 inscriptions et 6 admissions.

3. Pensionnat Ste-Agnès, Fribourg : 62 inscriptions et 39 admissions.

4. Ecole normale des institutrices, Fribourg. 31 inscriptions et 21 admissions.

Total : 184 inscriptions et 124 admissions : 67 %.

A combien se réduira l'ensemble des candidats après le temps règlementaire des études ? Souhaitons que l'option prise par cette jeunesse pour la carrière enseignante soit davantage motivée par l'attrait de la vocation que par certains avantages sociaux et matériels de la profession.

A. C.

Rédacteur de la rubrique fribourgeoise : Albert CARREL, Reichlen 2, 1700 Fribourg, tél. (037) 22 46 80.

Divers

En Suisse romande, au cinéma

Les émigrants
de Jan Troell

Les émigrants, ou la saga des paysans suédois du XIXe, dont la seule chance de survie était l'émigration aux Etats-Unis.

Comment décrire cette longue et pittoresque histoire : En Suède, comme partout ailleurs en Europe au milieu du siècle passé, la vie est dure aux petits agriculteurs qui ne possèdent que quelques arpents de terre. Quand l'hiver et la pluie ne font pas pourrir leurs maigres récoltes, c'est la sécheresse qui détruit le peu de seigle qui reste. Les enfants : on les loue à de riches propriétaires dont ils deviennent les bêtes de somme.

Karl-Oskar sent monter la colère en lui, tandis que sa femme, Christina, pourtant souvent découragée, lui prêche la résignation. La venue d'un nouvel enfant est source de joie mais aussi de souci : une bouche de plus à nourrir.

De la lointaine Amérique, arrivent des nouvelles mirifiques : là-bas le blé pousse comme la mauvaise herbe, la terre appartient à qui la prend ; le sort même des esclaves noirs semble enviable aux petits valets de ferme : pour eux et ceux de leur espèce, pas d'alternative : il faut obéir, subir la loi de 4 instances au moins : Dieu, le roi de Suède, le prévost et le fermier. Tandis que là-bas, en Amérique...

Jan Troell peint cette immense fresque avec une lucidité implacable, une tendresse marquée pour son pays de bouleaux, de neige et de terre maigre, la vie rude et abrutissante de ses aïeux paysans. Description sans concession, choix de personnages absolument étonnant : trogne, bouille, minois, frimousse, gueule de corsaire ou face d'ivrogne, tête de bougre ou visage frippé de vieille femme, même le dernier des figurants est choisi avec une justesse de ton frappante. Jan Troell filme avec une rage farouche mêlée d'amour qui me rappelle le Bunuel de « Viridiana », un Bunuel qui viendrait du froid.

Et il y aura la traversée, dans un vieux raffiot à voiles, la beauté muette du grand large, 10 ou 11 semaines de promiscuité dans l'entre-pont, les misères du manque d'hygiène, la maladie, la mort et le Nouveau Monde. Surprises, déceptions, suivis d'espérance : on se raccroche à tout ce qui pourrait ressembler à une chance puisqu'on ne peut plus revenir en arrière. Tant bien que mal, avec toujours ce fonds d'espoir qui donne la force d'avancer dans les marais, de supporter la chaleur intolérable du train bondé ou le regard méprisant des nantis, ils vont, les émigrants, vers cette terre promise, qui n'est encore que terre en friche, broussailles et forêt. Exténués, ils arriveront ; Karl-Oskar marquera un chêne à son nom et s'endormira sur « sa » terre américaine.

Liv Ullmann, la douce Christina, et Max von Sydow, le vaillant et obstiné Karl-Oskar, marquent incontestablement le film de leurs talents et de leurs personnalités. Ils sont entourés d'acteurs moins connus ou franchement ignorés qui, tous, participent à la création de Jan Troell, narrateur de génie et grand cinéaste : quelles soient de la forêt suédoise, de la mer ou des grands fleuves américains, ses images sont d'une beauté parfois fascinante et d'une réelle émotion.

« Les émigrants », première étape d'un long voyage, sera suivi d'une seconde partie : l'installation des pionniers. On ne peut que se réjouir de voir bientôt la suite de cette aventure épique des humbles dans le Nouveau Monde, où ils auront encore à confronter leurs illusions amenées d'Europe avec la réalité et la jungle américaines.

La Crécelle.

Service de placements SPR

Allemagne (Tübingen), échange désiré par jeune gymnasienne de 16 ans, vacances d'été.

Jeune fille de Tübingen, 16 ans, cherche échange pour l'été.

Jeune homme est demandé par bureau de poste, campagne zurichoise, pour un an dès septembre.

A. Pulfer, 1802 Corseaux.

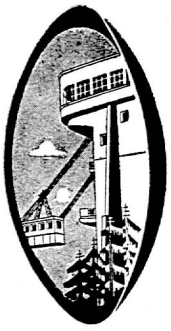

Pour vos courses scolaires, montez au Salève, 1200 m., par le téléphérique. Gare de départ :

Pas de l'Echelle
(Haute-Savoie)
au terminus du tram No 8
Genève - Veyrier

Vue splendide sur le Léman, les Alpes et le Mont-Blanc.

Prix spéciaux pour courses scolaires.

Tous renseignements vous seront donnés au : Téléphérique du Salève — Pas de l'Echelle (Haute-Savoie). Tél. 38 81 24.

Communiqués de la CROCES

Les directeurs d'établissements secondaires et l'innovation pédagogique

Réunie en assemblée générale à la Neuveville, la Conférence romande et tessinoise des chefs d'établisements secondaires (CROCES) s'est penchée, pendant deux jours, sur le problème de l'« Adolescent d'aujourd'hui » et sur les difficultés de comportement que constatent enseignants et responsables d'établissements secondaires.

Elle a étudié par ailleurs avec attention le problème de l'innovation pédagogique, notamment à la lumière des mesures prises dans un canton romand, à la suite d'interventions politiques. La CROCES s'inquiète des tendances générales qu'elle perçoit, et qui pourraient freiner l'évolution de l'école dans une société qui, pourtant, se transforme rapidement, et en particulier restreindre, voire paralyser l'innovation pédagogique.

Les directeurs de la CROCES sont, plus que quiconque, soucieux des intérêts des élèves, et savent l'extrême prudence qu'il faut observer en matière d'expériences pédagogiques ; ils n'ignorent pas combien l'opinion publique, souvent mal renseignée, est sensibilisée à cet égard, et admettent parfaitement que l'école, partie de la société, doive rendre des comptes à cette société. Mais ils tiennent à réaffirmer le rôle qu'ils jouent, et qu'ils entendent continuer à jouer dans le domaine essentiel de l'innovation et de l'expérience pédagogique, rôle qui relève autant du mandat de confiance qui leur a été délivré, que de leurc compétences d'experts en matière pédagogique. Ils ne pensent pas que l'élaboration de règlements à un niveau politique soit en mesure, en se suppléant à eux, de résoudre les problèmes posés par l'évolution de l'école.

Rencontres « Ecole et Cinéma » 1974

Dans le cadre du prochain Festival international de cinéma de Nyon, auront lieu, cette année, les IIe Rencontres « Ecole et Cinéma ».

L'accueil favorable réservé l'an passé à cette initiative du Département de l'instruction publique a incité le comité d'organisation (R. Gerbex, J.-P. Golay et G. Brodard) a renouveler l'expérience en tenant compte des remarques et des suggestions qui lui furent faites lors du colloque de clôture de 1973.

Cette année, les Rencontres « Ecole et Cinéma » seront ouvertes aux **films réalisés** dans les écoles primaires et secondaires, dans les gymnases et écoles de commerce, à l'Université, dans les écoles professionnelles et les centres de loisirs.

Une commission de sélection répartira les œuvres selon des catégories d'âge et de provenance et les deux jurys (adultes et jeunes) récompenseront les films dont les qualités méritent l'attention.

Dates des Rencontres « Ecole et Cinéma » : 19-22 octobre 1974.

Lieu : Festival de Nyon (aula et collège secondaire).

Renseignements : Département de l'instruction publique (R. Gerbex, tél. (021) 20 64 11).

Inscriptions et règlements : Centre d'initiation au cinéma, rue Marterey 21, 1005 Lausanne, tél. (021) 22 12 82.

Date limite pour les inscriptions : **10 septembre 1974.**

Bibliothèque pédagogique Fernand Nathan

TEXTES DE PÉDAGOGIE POUR L'ÉCOLE D'AUJOURD'HUI

par Paul JUIF et Louis LEGRAND

2 volumes. Tome 1 : Fr. 38.50. Tome 2 : Fr. 24.—.

L'accord est actuellement unanime. Les actions de formation initiale et permanente des maîtres doivent s'appuyer sur les textes authentiques de pédagogues consacrés.

Elles doivent également se nourrir des réflexions actuelles telles que peuvent les diffuser revues et actes divers des colloques importants. Or, la difficulté est souvent de trouver ces textes au bon moment et en nombre suffisant pour pouvoir être lus simultanément par un groupe d'étudiants ou de maîtres.

Les deux volumes de morceaux choisis que nous publions visent à lever cette difficulté. Ils sont regroupés en thèmes, couvrant la totalité du champ de réflexion actuelle dans le domaine de l'éducation. Ils recèlent aussi bien des textes célèbres — en petit nombre — que des contributions souvent introuvables de contemporains ayant publié des textes fondamentaux dans des revues à tirage limité.

Paru le 15 mars 1974 aux Editions Fernand Nathan, 9, rue Méchain, 75680 PARIS CEDEX 14.

La direction des Etablissements de Bellechasse
cherche un

adjoint du directeur

pour l'exécution des peines.

On demande :

— **une formation supérieure**

— **langues : français, allemand, notions d'une 3e langue**

— **aptitude à conduire et enseigner des hommes et à s'occuper de leurs problèmes personnels.**

Les offres sont à adresser, avec le curriculum vitae, à la direction des Etablissements de Bellechasse, 1786 Sugiez. Tél. (037) 71 31 31.

ZESAR SA

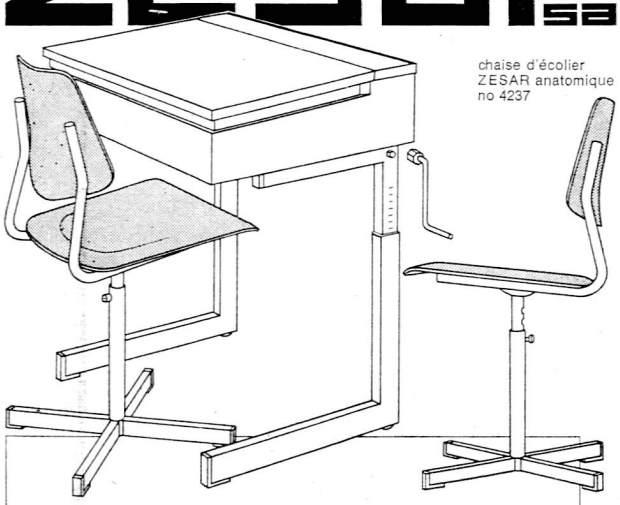

La bonne mesure

pour une tenue idéale

ZESAR — le spécialiste du mobilier scolaire

ZESAR SA 2501 Bienne, case postale 25, tél. (032) 25 25 94

L'Encyclopédie scolaire

Une documentation variée sur tous les sujets

Planches faciles à découper et faciles à colorier

L'Encyclopédie scolaire

Une personnalisation des travaux scolaires alternant textes et illustrations

L'Encyclopédie scolaire

Un outil de travail bon marché :

— le numéro : Fr. 2.50
— 10 numéros : Fr. 20.—

L'Encyclopédie scolaire

Un élargissement automatique de vos connaissances

Abonnez-vous à la série 1974 et commandez les numéros antérieurs qui vous intéressent !

Abonnement auprès de votre libraire habituel

Editions Rossel Bruxelles
Diffusion Payot Lausanne

Bulletin à retourner à Diffusion Payot, Case postale, 1002 Lausanne

☐ Je désire m'abonner à la série 1974 de l'Encyclopédie scolaire (10 Nos), Fr. 20.—

☐ Je désire recevoir la table de concordance des numéros précédemment parus de manière à compléter ma collection

☐ Je désire recevoir un numéro spécimen de l'Encyclopédie scolaire

Nom et prénom : _____

Rue : _____

N.P., ville : _____

Date : _____

Signature : _____

Bibliothèque Nationale Suisse
3003 BERNE
1820 Montreux 1
J. A.

Imprimerie Corbaz S.A., Montreux